

Conseiller en Energie Partagé

Depuis 2011, le Pays du Ternois impulse par son Plan Climat une politique de réduction des consommations énergétiques. Les dépenses communales du patrimoine et de l'éclairage public s'accroissent de manière inexorable, le Pays a donc souhaité nouer un partenariat actif avec la Fédération Départementale de l'Energie 62, autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité et de gaz. Ensemble, nous avons créé et expérimenté en 2014 le Conseiller en Energie Partagé (CEP). Au service de la stratégie du Ternois, il doit permettre d'atteindre d'ici à 2020 - 40% de consommations (en accord avec les lois Grenelle).

La stratégie de rénovation du patrimoine et de l'éclairage public 2012-2020 visant à atteindre d'ici cette échéance 38% d'économie d'énergie en commune, connaît actuellement sa seconde phase opérationnelle. Après avoir rendu en fin d'année 2011 aux communes et EPCI les états des lieux énergétiques de leur patrimoine, le partenariat avec la FDE 62 se prolonge en développant un service d'intérêt commun, le CEP.

Pour atteindre ces objectifs chiffrés ambitieux, le Pays du Ternois et son Plan Climat se dotent d'un outil permettant aux communes d'être accompagnées et formées sur ces problématiques énergétiques. Les trois missions principales seront les suivantes :

- Réaliser un bilan énergétique personnalisé pour chaque commune adhérente (bâtiment et éclairage) ;
- Analyser le comportement énergétique de la collectivité et élaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et économies ;
- Accompagner la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le Pays du Ternois au 03.21.04.08.23.

Dernière mise à jour : 11 septembre 2015